

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 décembre 2016	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 43 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	14 décembre 2016	

Séance du 20 décembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Elette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy Bourras, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Serge BLOUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Patrice CHASSERY
M. Gilles Maxime POIBLANC



SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Mise en place de la Redevance Incitative à compter du 1^{er} janvier 2017
(une année expérimentale et facture à blanc)

**Objet : Mise en place de la Redevance Incitative à compter du 1^{er} janvier 2017
(une année expérimentale et facture à blanc)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes du Jovinien, notamment « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010,

Considérant que dans l'objectif du Grenelle II, la communauté de communes du Jovinien a fait doter ses usagers de bacs roulants pucés pour les ordures ménagères, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, avec une part incitative, à la place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant que pour cette mise en place, une année teste avec facturation à blanc est indispensable, et cette phase prendra effet au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la facturation sera effectuée à la levée, soit un forfait de 26 levées par an,

Considérant qu'une facturation dite « à blanc » sera envoyée aux usagers en deux phases :

- une facturation adressée aux usagers en juillet 2017 pour le 1^{er} semestre : du 1^{er} janvier au 30 juin 2017
- et une 2^{ème} facture en janvier 2018 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Considérant que les foyers seront toujours redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017

Vu le bureau communautaire réuni le 7 décembre 2016,

Vu la réunion de la commission « environnement » le 13 décembre 2016,

Vu la réunion du conseil des Maires, le 13 décembre 2016,

Vu l'exposé du vice-président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

instiue la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec une part incitative, à compter du 1^{er} janvier 2017, année expérimentale,

établit une facturation dite « à blanc » sur le nombre de levées,

fixe le nombre annuel de levées à 26,

établit une facturation à blanc, 2 fois par an, 1 par semestre

. en juillet 2017 : pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

. en janvier 2018 : pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017,

autorise le président ou son représentant à signer toute pièce administrative relative à ce dossier.



Pour copie conforme,
Pour le Président,
Le Délégué,
Catherine DECUYPER

Date de réception
par la Préfecture : 23/12/16

date de publication : 23/12/16

